

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Aleksandra Kokaj, *Présidente* ;
Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Maëlle De Brouwer, Carine Gol-Lescot, Perrine Ledan, Valentine Delwart, François Jean Jacques Lambert, Daniel Hublet, *Echevin(s)* ;
Björn Becker, Marc Cools, Béatrice Fraiteur, Joëlle Maison, Emmanuel De Bock, Céline Fremault, Jean-Luc Vanraes, Jérôme Toussaint, Pierre Desmet, Bernard Hayette, Kathleen Delvoye, Diane Culer, Marion Van Offelen, Stefan Cornelis, Odile Margaux, Vanessa Issi, Michel Cohen, Cécile Egrix, Blaise Godefroid, Aurélie Czekalski, Véronique Lederman-Bucquet, Yannick Franchimont, Cédric Didier Norré, Michel Bruylant, Fathiya Alami, Lise Batugowski, Jean-Pierre Collin, Jacques Spelkens, *Conseiller(s) communal(aux)* ;
Patrick De Nutte, *Le Secrétaire communal f.f.*

Excusés

Boris Dilliès, *Bourgmestre* ;
Eric Sax, Caroline Van Neste, Nicolas Clumeck, Hans Marcel Joos Van de Cauter, Patrick Zygas, *Conseiller(s) communal(aux)*.

Séance du 24.03.22

#Objet : Motion marquant l'adhésion de la Commune d'Uccle à la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et au maintien de la vie juive en Europe déposée par Mme Lederman. #

Séance publique

Le Conseil,

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes : Déclaration universelle des droits de l'homme- article 2 sur la liberté de religion et article 3 sur la liberté et sûreté de la personne,

Vu le même engagement quant à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme- article 5 et 9,

Vu le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 2.2

Vu l'adoption de la définition de l'IHRA (Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste) par la Belgique, adoption non contraignante, mais, cependant votée, via une résolution du Sénat le 14 décembre 2018 ;

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit :

4° à la protection d'un environnement sain;

5° à l'épanouissement culturel et social ;

Considérant l'augmentation des actes antisémites, qui prend des formes inquiétantes, tant dans sa perception et que dans le vécu (voir le *Eurobarometer* 484, deuxième enquête menée par la *Fundamental Rights Agency* en 2018, publiée en 2019) ;

Considérant que, dans cette enquête, un Européen sur deux considère que l'antisémitisme est un problème, que 89 % considèrent que l'antisémitisme a augmenté pendant les 5 dernières années et principalement via Internet et que tous ces chiffres justifient à eux seuls un besoin d'action fort et l'envoi d'un message sans appel ;

Considérant que la stratégie européenne telle que décrite lors de la conférence de presse du 5 octobre 2021 est une première dans la lutte contre l'antisémitisme au niveau européen, avec un calendrier de réalisations et des évaluations ;

Considérant que cette stratégie repose sur trois axes, à savoir :

1. La prévention de toutes les formes d'antisémitisme et de lutte contre celles-ci;
2. La protection et le soutien de la vie juive dans l'UE, avec financement de la sécurité à hauteur de 24 millions;

3. L'éducation, la recherche et la mémoire de la Shoah;

Considérant que cette même stratégie n'est pas le seul fait des compétences européennes, ni fédérales, mais nécessite l'adhésion de tous les États, et au sein de ceux-ci, des différents niveaux de pouvoir;

Considérant le calendrier de cette stratégie jusque 2030 et des rapports de mise en œuvre de celle-ci, demandés pour 2024 et 2029;

Considérant que l'échelon communal est celui le plus proche des citoyens, que c'est à cet échelon que le vivre ensemble peut participer à la réussite de la stratégie européenne entre tous les citoyens d'une même commune;

Considérant que les communes – même dans un cadre restreint – ont une marge de manœuvre et peuvent être porteuses de comportements exemplaires;

Considérant la crise sanitaire du COVID-19 et ses effets décuplés pour les populations les plus fragiles et les fantasmes quant à un éventuel complot, porteur d'antisémitisme, comme l'atteste une étude franco-allemande de juin 2021[1];

Considérant les paroles de l'ancien Premier Ministre, Charles Michel, "La Belgique sans les Juifs n'est pas la Belgique";

Considérant la motion adoptée à l'unanimité par notre conseil le 28 mars 2019 déclarant Uccle commune hospitalière et solidaire;

Considérant que dans sa Déclaration de Politique générale, la commune s'est engagée à lutter « *contre les discriminations structurelles, tant dans l'administration que dans tout autre domaine* » comme l'espace public. Que cette même Déclaration rappelle : « *une bonne politique de sécurité implique un accueil adapté des victimes de tout acte visant spécialement les femmes [...], les personnes âgées, les victimes d'actes à caractères raciste, xénophobe, antisémite ou encore liés à l'orientation sexuelle* » ;

Considérant les nombreuses mesures prises par la commune, et ce depuis des années, pour lutter contre l'antisémitisme, à travers l'enseignement et le devoir de mémoire d'une part en organisant la visite par nos écoles du fort de Breendonk, la participation des élèves des établissements scolaires communaux aux cérémonies telles que la pose des pavés de la mémoire ou aux cérémonies de nomination des justes ou par la distribution d'ouvrages pédagogiques évoquant l'histoire de la Shoah ;

Considérant que d'autre part, Uccle répond aux demandes du service interne de gardiennage du Consistoire Central Israélite de Belgique en sécurisant, par des aménagements, les abords de sites de la communauté juive et intervient immédiatement en cas de tag raciste et antisémite, afin que la sécurité et l'ordre soient assurés,

Décide d'adhérer à la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive;

Demande :

- au Collège d'avoir une attention particulière quant au respect de cette stratégie et de ses évaluations;
- aux autorités fédérales :

- d'adhérer et d'appliquer le programme de prévention de toutes les formes d'antisémitisme et de lutter contre celles-ci ;
- de protéger et de soutenir la vie juive, en demandant que soit allouée une partie des 24 millions dédiés à cette stratégie pour la sécurité des espaces publics et lieux de culte entre autres ;
- de participer activement au programme d'éducation, de recherche et de mémoire de la Shoah.

- au gouvernement régional de s'engager dans la même voie dans son champ de compétences propres; et décide de transmettre la présente motion au Parlement Fédéral, au Parlement Régional Bruxellois, au Premier Ministre, à la Ministre des Affaires étrangères, au Ministre-Président bruxellois.

[1] **European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers, Comerford, M., Gerster, L., *The rise of antisemitism online during the pandemic : a study of French and German content*, Publications Office, 2021, <https://data.europa.eu/doi/10.2838/408086>**

37 votants : 37 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
(s) Patrick De Nutte

La Présidente,
(s) Aleksandra Kokaj

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Collège,

Patrick De Nutte

Boris Dilliès